

**Culture** Truman Capote, un écrivain au bord du gouffre. Page 26

Le roman-photo pour conter les amours de deux sœurs. Page 27

**Services** Carnet, météo, jeux, sélection télévision et radio. Pages 29 à 31

## SANTÉ

# La surdité, une affection mal dépistée

Organisée le 9 mars, la Journée nationale de l'audition vise à sensibiliser les Français, dont 7 % sont considérés comme malentendants

Pour sa neuvième édition, jeudi 9 mars, la Journée nationale de l'audition a choisi de mettre l'accent sur l'information et la prévention des risques auditifs chez les jeunes. La France compte 5 millions de malentendants – ce qui représente au moins 7 % de la population – et le phénomène affecte toutes les catégories d'âge. Or, déplore le professeur Christian Gelis, président de cette Journée nationale « les troubles de l'audition constituent un problème mal connu. Autant les gens sont familiarisés avec les troubles de la vision, autant l'audition reste plus mystérieuse ».

Cette méconnaissance, estime le professeur Gelis, tient au fait que, « faute de sons de référence, les gens ne s'aperçoivent pas de la baisse de leur audition, que l'on appelle la presbycusie. Contrairement à ce qui se passe lorsqu'ils n'arrivent plus à lire leur journal, du fait de la presbytie. De plus, la presbycusie est ressentie comme un signe péjoratif de vieillissement ». Pourtant, 40 % des malentendants ont moins de 55 ans et 10 % ont moins de 18 ans.

Assurant à la fois une fonction de communication avec l'apprentissage et l'utilisation du langage, et une fonction d'alerte, par la perception des sons ambiants, notre audition est en permanence en éveil. L'oreille perçoit des fréquences sonores allant de 20 à 20 000 hertz et nous différencie les sons selon qu'ils comportent une seule fréquence, comme dans le cas d'un sifflet, ou plusieurs, comme pour un instrument de musique. Quant à la parole, il s'agit d'un mélange complexe de fréquences variant continuellement. D'où les premières manifestations de la surdité lorsque l'on n'entend pas bien ce qui nous est dit, tout en comprenant que l'on nous parle.

Les sons extérieurs sont perçus par l'oreille externe qui, tel un entonnoir, les guide vers le tympan. Cette membrane, fixée sur le conduit auditif comme une peau sur un tambour, vibre avec les sons. De l'autre côté du tympan, une chaîne de trois osselets transmet ces vibrations du tympan à l'oreille interne.

Cette dernière abrite deux organes. L'un sert à notre équilibre, l'autre, appelé la cochlée est celui de l'audition. A l'intérieur de la cochlée se trouvent environ 15 000 cellules sensorielles. La cochlée amplifie les vibrations et les aiguille, selon leur fréquence, vers les fibres nerveuses qui lui sont connectées. Ainsi, elle transforme le son, vibration de l'air, en un message nerveux qui sera décrypté par le cerveau.

On parle de surdité de transmission pour les atteintes de l'oreille externe ou de

l'oreille moyenne. Généralement accompagnée d'une perte auditive peu importante, elle peut être opérée. L'audition peut aussi être améliorée par un appareil. Dans la surdité de perception, l'atteinte concerne la cochlée. Cette surdité peut être très importante et, faute d'être opérable, relève de l'appareillage.

L'intensité des sons perçus par notre oreille varie de 0 décibel (dB), niveau au-dessous duquel nous n'entendons aucun son, à 120 dB, seuil considéré comme nocif pour l'oreille et qui constitue la limite supérieure des sons de notre environnement. Les spécialistes distinguent plusieurs types de surdité selon l'importance de la perte auditive. On parle de surdité légère pour une perte allant de 20 à 40 dB, ce qui correspond à une difficulté à entendre les sons de faible intensité. Dans la surdité moyenne, avec une perte de 40 à 70 dB, la parole est entendue, mais mal comprise. La surdité sévère, avec une perte de 70 à 90 dB, va lourdement handicaper. Le terme de surdité profonde s'applique aux pertes dépassant 90 dB.

« Dans les surdités congénitales de l'enfant, l'atteinte est le plus souvent sévère ou profonde, précise le professeur Gelis. Ces enfants restent confinés dans le monde des sourds. Il en va autrement des surdités acquises, que ce soit du fait d'exposition à des bruits, ou à de la musique, à des niveaux excessifs. La surdité s'installe alors progressivement pour atteindre un niveau moyen. Les individus concernés ne s'estiment généralement pas sourds. »

Un certain nombre de surdités acquises s'avèrent plus rares aujourd'hui en raison d'une surveillance plus étroite. C'est le cas des surdités chez les enfants dont la mère avait contracté la rubéole au cours de sa grossesse, ou bien chez les individus ayant des séquelles de méningite ou ayant été traités par la streptomycine, un médicament antituberculeux.

Les surdités professionnelles ont régressé grâce au durcissement de la réglementation sur le lieu de travail, alors que la surdité représentait, par sa fréquence, la deuxième maladie professionnelle. « Elle occupe

actuellement le cinquième ou sixième rang, indique le professeur Gelis. Cependant, la réglementation n'est pas toujours bien appliquée, en milieu artisanal, comme dans le bâtiment et, notamment, les activités de sablage. »

Le vieillissement demeure le principal facteur de surdité acquise. Parmi la clientèle des audioprothésistes, 90 % sont des personnes âgées. « Pour autant, il ne s'agit pas d'un phénomène purement naturel, prévient le professeur Gelis. Les gens qui sont exposés au bruit entament leur capital auditif, car les cellules ciliées ne se reproduisent pas. Leurs cils étant soumis à une amplitude excessive, ces cellules sont détruites. »

Des recherches sont en cours pour tenter de faire se reproduire les cellules ciliées, mais d'ici à ce que ces travaux aboutissent, il ne reste, le plus souvent, d'autre solution que l'appareillage par une prothèse auditive. ■

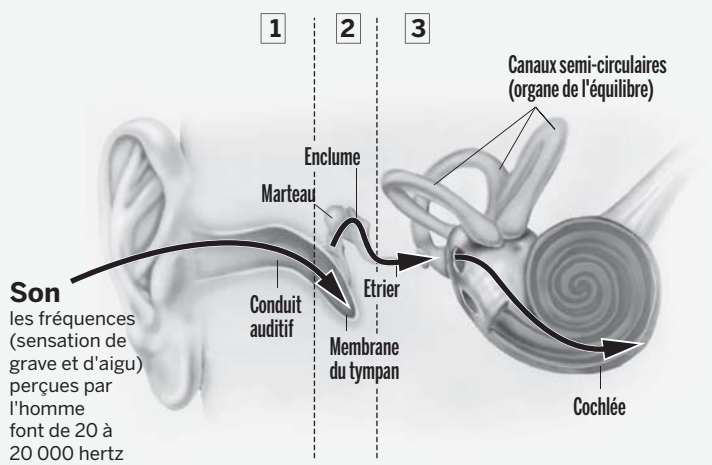
PAUL BENKIMOUN

### Les troubles de l'audition

**1 – L'oreille externe** collecte les sons et les guide jusqu'à une membrane, le tympan, qui obture le conduit auditif et est mise en vibration.

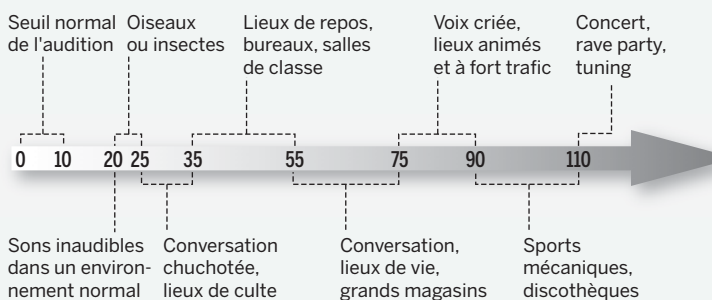
**2 – L'oreille moyenne** constituée par une chaîne de trois osselets, le marteau, l'enclume et l'étrier, transmet les mouvements du tympan à l'oreille interne.

**3 – L'oreille interne** renferme l'organe de l'équilibre et l'organe de l'audition appelé cochlée sur laquelle sont réparties, en fonction de leur fréquence, les vibrations en provenance de l'oreille moyenne.



**Son** les fréquences (sensations de grave et d'aigu) perçues par l'homme font de 20 à 20 000 hertz

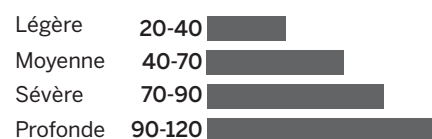
### ÉCHELLE D'INTENSITÉ DES SONS en décibels



Source : Association pour l'information et la prévention dans le domaine de l'audition

### Les différentes formes de déficience auditive

#### PERTE en décibels



Malentendance **5 millions de personnes** (40 % ont moins de 55 ans).

Surdité profonde **1/1 000 des naissances** **1/700 des enfants**.

Acouphènes **2,5 millions de personnes en souffrent, 4 millions les ressentent**.

**35 %** des personnes en activité considèrent que le niveau sonore de leur environnement de travail est trop élevé.

**37 %** des 15-19 ans ont au moins un indice fréquent de troubles de l'audition dans la vie quotidienne.

## Les jeunes, victimes de l'explosion des décibels

« IMPENSABLE de se réunir dans un endroit sans musique. On angoisserait ! », s'écrie Morgane, lycéenne habituée des bars musicaux. Selon une enquête réalisée auprès des 15-30 ans par l'institut Ad'Hoc, à la demande de l'association Journée nationale de l'audition (JNA), les jeunes qui écoutent quasi quotidiennement de la musique sur divers supports (chaîne hi-fi, baladeurs numériques, autoradios) et en de multiples lieux, sont en danger. A la sortie d'un concert ou d'une discothèque, 57 % ont déjà ressenti des troubles : sifflements ou bourdonnements dans les oreilles.

La législation française limite pourtant le niveau acoustique dans les discothèques et salles de concerts à 105 décibels (dB) en niveau moyen et 125 dB en niveau de crête (décret 98-1143, du 15 décembre 1998). Le volume maximal d'un baladeur ne doit pas dépasser 100 décibels (décret du 21 juillet 1998 et décret du 8 novembre 2005 paru au JO du 25 décembre). Malheureusement, cette réglementation est peu respectée

et certains lieux – bars et cinémas, par exemple – y échappent. En outre, certains jeunes adeptes du tuning automobile installent des haut-parleurs afin d'obtenir 170 dB au niveau du l'habitacle. D'autres téléchargent des boosters pour débrider leurs baladeurs numériques.

« A chaque fois que le son augmente de 10 dB, la sensation d'intensité double. Ainsi, lorsqu'on passe de 80 à 100 décibels, l'intensité du son perçu est multipliée par quatre », explique Christian Gelis, président de JNA. Selon l'Organisation mondiale de la santé, des problèmes d'audition peuvent apparaître dès la première heure d'écoute à 85 décibels.

C'est pourquoi il importe de protéger ses oreilles, surtout si l'on est fragile. Outre les traditionnelles boules Quiès en cire et les obturateurs en mousse, il existe plusieurs autres protections auditives. Ainsi, les Pianissimo en silicone réalisées sur mesure, chères (150 à 200 euros), mais très efficaces, sont destinées aux professionnels : techniciens

du son, batteurs, DJ. On trouve également chez les audioprothésistes un modèle en plastique non moulé, vendu 30 euros environ.

Mais « ôter ses bouchons d'oreilles pendant cinq minutes entraîne une baisse d'efficacité de moitié de la protection ; et cinq minutes supplémentaires diminueront celle-ci de 75 % », précise le docteur Christian Meyer-Bisch, consultant en audiologie à l'hôpital Beaujon à Clichy. Celui-ci estime toutefois que ces protections ne sont pas la panacée. Selon lui, « il vaudrait mieux obtenir une baisse du niveau sonore par une législation plus restrictive », conclut-il. Les conséquences de ce fléau qu'est le bruit ne se feront pas seulement sentir en termes de coût pour la Sécurité sociale. La surdité partielle ou totale constitue aussi un redoutable facteur d'isolement pour ceux qui en sont frappés. ■

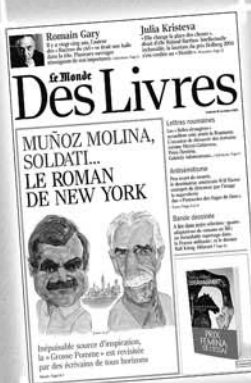
MICHAËLA BOBASCH

Sites : [www.audition-infos.org](http://www.audition-infos.org) ; [www.bruit.fr](http://www.bruit.fr)  
Journée nationale de l'audition, jeudi 9 mars.  
Tél. : 0-810-814-500 (prix d'un appel local).

# Retrouvez tous vos suppléments



Chaque lundi avec **Le Monde** daté mardi



Chaque jeudi avec **Le Monde** daté vendredi



Chaque vendredi avec **Le Monde** daté samedi



Chaque samedi avec **Le Monde** daté dimanche - lundi